



## **REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE N°2022-013**

**ARRÊTÉ DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION  
TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION  
Rue Hannibal**

**Le Maire de LALLEY,**

Vu le Code de la route,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,

Vu la demande en date du 08/02/2022, présentée en mairie par M. LOISEAU

Vu l'état des lieux,

**CONSIDERANT** que pour permettre l'exécution des travaux, il faut entreposer une benne qui ferme l'entrée de la rue Hannibal jouxtant la rue du Col et par mesure de sécurité il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1 :**

La circulation sera temporairement réglementée rue Hannibal dans les conditions définies ci-après :

- Route barrée

Cette réglementation sera applicable pendant la durée des travaux, soit du 26/02/22 au 12/03/22.

Deux déviations sont mises en place : rue du Grand champ et rue des Montoirs pour accéder à la rue Hannibal.

#### **ARTICLE 2 :**

La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée par M. LOISEAU sous contrôle des services de la commune, par la personne chargée des travaux (panneaux de type AK5 travaux ou 21P route barrée ).

### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

### **ARTICLE 4 :**

La maire, la personne en charge des travaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Copie du présent arrêté pour information à :  
Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Clelles.

Fait à LALLEY le 08/02/2022

Madame la Maire  
Marie-Pierre DRAIN

ARRÊTÉ RENDU EXECUTOIRE.  
Dispense d'envoi en Préfecture  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME.

